

Nous étions en réunion

Comité d'entreprise le 29 mars à Bordeaux

Il en est des Comités d'Entreprise comme de la météo, ils ne tiennent pas leurs promesses. On nous prédit la pluie, il tombe quelques gouttes, l'ordre du jour de la réunion de mars 2005 était conséquent, finalement à 16 heures tout était bouclé.

Certains sujets ont trouvé une unanimité favorable des élus, il en a été ainsi pour :

- le recours aux salariés CDD en attente de la suppression définitive du SVP technique,
- le choix du cabinet d'expertise qui va ausculter les comptes 2004 de la caisse,
- les termes de la lettre de mission du dit cabinet,
- le travail au salon de l'agriculture le dimanche 8 mai,
- l'envoi de la circulaire concernant la commission Culture.

D'autres sujets ont reçu des avis partagés :

Les élus SUD ont été les seuls à s'exprimer défavorablement sur la réorganisation de la filière bancaire pour les raisons suivantes :

- Refus de l'externalisation des activités purement bancaires,
- Refus d'une baisse des effectifs,
- Craintes sérieuses sur les emplois des sites des Caisses Régionales du périmètre Atlantica,

Les élus CGC ont été les seuls à s'exprimer favorablement sur le travail du dimanche 1^{er} mai qui est à la fois un jour férié et chômé.

Le bilan social de la Caisse d'Aquitaine nous a été présenté en séance par la direction. La synthèse proposée était plus qu'intéressante, mais nous allons travailler sur la soixantaine de pages et de tableaux qui composent le document avant de nous exprimer.

Délégués du personnel

Le prix de l'andouille 2005 ! Sans contestation possible, nous avons trouvé un sérieux candidat au prix de « L'andouille 2005 » qui sera décerné en fin d'année par un jury spécial SUD.

Pourtant son épouse travaille à la Poste, ce qui laisse supposer qu'il connaît un peu les délais de livraison du courrier. C'est la raison pour laquelle nous lui avons confié la tâche, que nous croyions facile, d'envoi à la direction des questions des Délégués du personnel, par intranet ou courrier, 2 jours ouvrables avant la réunion de mardi 29 mars. Suite à un oubli, une incompréhension et une ignorance, notre préposé de service ne livra le courrier que vendredi 25. C'était ignorer que le week-end de Pâques est férié du samedi au lundi inclus.

Fâcheuse erreur qui reportera l'examen de nos questions d'un mois, et là, on est même un peu en avance !

Alors oui, notre camarade mérite bien d'être nommé pour ce prix, à moins qu'il ne soit un allié de la bande à Raffarin anticipant la suppression de tous les jours fériés comme semble l'exiger le Medef, et dans ce cas, mais nous surveillerons, c'est la direction qui va lui donner de l'avancement pour service rendu.

Par respect pour sa famille innocente des errements de son chef, nous taisons son nom, sauf si vous insistez à nous le demander. ■

C'est l'attaque éthique du gendarme.

Au Comité d'Entreprise de la Caisse d'Aquitaine d'octobre 2004, le patron disait « *Ma conception est qu'il doit y avoir une hiérarchie dans la rémunération dans l'entreprise. Chez nous cette hiérarchie est de 1 à 2. Elle est conforme à l'éthique de la maison* ». SUD répondait « *Elle n'est pas de 1 à 2, mais de 1 à 9* ».

Au dernier Comité d'Entreprise de mars, la direction a dit pour 2004 « *l'échelle des rémunérations va de 1 à 10* ».

Qu'est-ce qui a évolué ?

Nos salaires ?

Ceux de notre direction ?

Ou l'éthique de la maison ? ■

C'est celui qui dit qu'y est !

A plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de nous gausser dans nos colonnes, du manque d'assiduité de nos cadres lors des dimanches travaillés afin que le Crédit Agricole puisse être présent dans diverses manifestations telles que le marché de la truffe à Ychoux ou le salon de l'habitat urbain. Ainsi, la direction s'est rendue compte que les managers déléguaient plus facilement leur temps de représentation plutôt que les indemnités liées à leur fonction. De fait, à notre grande satisfaction nous avons pris connaissance, lors du dernier CE, que la majorité des représentants du Crédit Agricole au salon de l'agriculture, en mai à Bordeaux, seront des cadres. Espérons qu'ils soient à la hauteur pour que les techniciens ne soient plus astreints au travail le dimanche. ■

Négociations en cours !

Le 31 mars 2005 s'est déroulé une séance de négociation portant sur les Instances Représentatives du Personnel. L'ordre du jour de cette réunion était la rédaction du nouvel accord encadrant les compositions et moyens donnés au Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail...toutes les instances qui représentent les salariés auprès de la Direction.

A priori le contenu de cette négo semble moins palpitant et moins « proche » des préoccupations de beaucoup de nos collègues. Et pourtant à bien y regarder, les modalités de cet accord et leurs conséquences ne seront pas neutres ou transparentes pour l'ensemble des salariés de notre Caisse Régionale. S'il y a moins d'élus avec moins de moyens à leur disposition ce sera donc moins de contact, moins de visite dans les unités et services, ce ne sera plus assez de temps pour étudier et traiter les dossiers de réorganisation des services, les projets d'investissement de l'entreprise... A terme et de manière plus synthétique cela sera une diminution substantielle de la possibilité de faire entendre la voix des salariés auprès de nos dirigeants. Et cela serait dommage et dommageable pour tout le monde. Mais nous n'en sommes pas encore là puisque une prochaine réunion sur le sujet est prévue le 27 avril avec les propositions de la direction. A suivre... ■

« Job dumping » l'horreur libérale au quotidien !

Dans une rubrique du jeudi 31 mars France Inter a évoqué un site Internet qui remporte un succès fou en Allemagne : le principe du site « job dumping » a de quoi faire froid dans le dos : les promoteurs du site mettent en contact chômeurs et employeurs et le principe est d'attribuer le travail à celui qui accepte de travailler au salaire le plus bas ! Ils ne font d'ailleurs que suivre la voie du gouvernement allemand qui a inventé « les jobs à 1 euro l'heure » : les bénéficiaires des minima sociaux peuvent faire des tâches collectives, comme l'enlèvement des feuilles mortes, à 1 euro l'heure. Ce qui leur fait un complément de revenu plafonné à 30 euros !

Et ils s'étonnent qu'on ne veuille pas de cette Europe là ?

Petit calcul

Cette année le volume global participation intéressement a progressé d'un peu plus d'un million d'€

En moyenne l'intéressement sera cette année de 5.818 €, soit 1.479 € de mieux que l'an dernier. Youpee !

En moyenne la participation sera de 2.300 € soit 844 € de **moins** que l'an dernier. Mince !

Chacun d'entre nous percevra donc « en moyenne », 635 € de mieux que l'an dernier. Youpee !

Tous les salariés moyens ont donc tout lieu d'être satisfaits. Encore Youpee !

Sauf que la moyenne cache de profondes disparités. Exemple : je perçois 4.000€ par mois, vous percevez 0, en moyenne, nous avons gagné chacun 2000€ sympa non ?

Autre exemple plus concret : un salarié de classe 2 à 390 points percevra environ 2.200 € de participation et 5.300 € d'intéressement, alors qu'un chef d'agence (classe 3) à 700 points touchera 3.000 € de participation et 9.300 € d'intéressement.

Cette part variable de notre rémunération qui dépend directement des résultats comptables de l'entreprise, ce pot commun destiné à récompenser les efforts, la productivité et la rentabilité de tous, n'est pas partagé de manière équitable. Dans ce domaine pèse encore le poids du niveau hiérarchique. Dommage ! ■

Micro boulot

Jetons un œil dans notre microscope et regardons de plus près le flot d'énergie qui vibre dans cette Caisse régionale d'Aquitaine. Plus de 2.300 fourmis s'activent, et au-delà ce sont plus de 3 millions 700 mille heures de travail qui sont abattues. Entrons maintenant dans l'infiniment petit de l'année 2004 et ainsi nous pouvons découvrir, ho ! Surprise ! 417 misérables heures supplémentaires payées, 46 perdues au siège et le reste dans les agences. Pas de surchauffe donc, pas d'excès, point de coup de bourre nécessitant une fastidieuse cérémonie de déclaration, d'agrément, de signature et de paiement exceptionnel. Finalement, notre entreprise s'est rudement bien adaptée aux 35 heures !

Dazibao

Mensuel édité par l'association

Dazibao

40, rue Lombard 33300 Bordeaux

N° ISSN : 1270 – 5144

Directeur de publication :

Jean-Louis DANFLOUS

Rédacteur en chef :

Damien THOUROUDE

Composé et imprimé par nos soins

Prix du numéro : 1,5 €

Abonnement annuel : 15 €

Site : www.dazibao-sud.org

Meilleur produit de l'année

Une fois de plus, la presse économique unanime (Dazibao, Objectif SUD, le Cactus, ...), a élu le meilleur produit financier de l'année 2005.

Il s'agit de la cotisation syndicale à SUD.

En effet, le rendement immédiat est égal à 66%, ce qu'aucun autre produit ne réussit à atteindre. Explications : pour une cotisation mensuelle de 10€ (cotisation moyenne d'un salarié du Crédit Agricole), la réduction d'impôts correspondante s'élève à 66% des sommes versées. Simulation sur une année : cotisations = 120€ Réduction d'impôts = 79€ Restant à votre charge = 41€ Et en plus vous recevez chaque mois à votre domicile : Dazibao avant sa parution publique, Objectif SUD contenant notamment les compte-rendus des négociations nationales, et un magnifique agenda de poche que nous envient tous les autres syndicats.

Alors n'hésitez pas, participez à la modernisation du syndicalisme : adhérez à SUD. ■

Référendum pour la Constitution (bis)

Aucun pays du monde n'est doté d'une Constitution qui détermine un système économique. A l'inverse, le traité qui nous est proposé pour l'Europe, fait le choix d'une politique libérale de marché.

Les citoyens n'auront plus la possibilité de choisir démocratiquement, par les gouvernements qu'ils éliront, les politiques économiques qu'ils souhaitent voir appliquer dans leur pays, puisque le libéralisme économique sera l'objectif commun de l'Union Européenne.

D'autre part, infléchir ces choix est rendu impossible, puisque même des coopérations entre états ne pourront poursuivre des objectifs contradictoires à ceux de l'Union. De plus, les règles drastiques de révision (unanimité de tous les pays), rendront toute amélioration inaccessible.

Notre expression de salariés doit réclamer une Europe sociale. ■

Jeu !

Il y a un nouveau portail Intranet dans notre Caisse Régionale. Comme le nouveau bulletin de salaire, il est "simplifié".

Donc, pour accéder aux "Réponses aux Délégués du Personnel", il faut :

Réponse 1 : cliquer sur "Délégués du Personnel".

Réponse 2 : cliquer sur

- Documentation
 - o Puis sur Diverses
 - Puis sur Choisissez
 - Puis sur Ressources humaines
 - o Puis sur Réponses aux Délégués du Personnel

Pour savoir si vous avez juste, mettez votre réponse dans une enveloppe, puis la mettre sous pli. Mettez la dans une boîte aux lettres, puis inscrivez Syndicat SUD. Collez le timbre sur le vélo du facteur et allumez votre ordinateur.

Les 74 premières réponses recevront un bulletin d'adhésion à SUD. ■

A propos des inaugurations des agences type Alliance !

Bien souvent, pour ne pas dire toujours, nous avons droit à une série de discours :

- Celui du président de la Caisse locale, puis
- Celui du chef d'agence, puis
- Celui du représentant de la direction générale, puis
- Celui du représentant du président de la Caisse Régionale.

Plus ou moins longs, nous les écoutons attentivement avant de passer par la case lunch et apéro.

La plupart des agents de notre caisse n'assistent qu'à une seule inauguration, voire une deuxième pour ceux qui sont mutés ...

Ainsi, ils ignorent que ces discours sont prononcés en direct live, sont pré-écrits par les services de la Caisse Régionale qui en prévoit même la durée. Seuls quelques pointillés sur le document laissent la liberté au "récitant" d'indiquer le nom de l'agence et la date de mise en place.

Nous conseillons à la direction, pour tout maîtriser véritablement d'acquiescer un prompteur et de munir leurs représentants d'oreillette.

A part ça, "Big Brother" n'est pas loin. ■

Sud des Landes, samedi 12 mars 10 heures.

Le printemps est annoncé pour la semaine suivante, pourtant, un froid venu de Sibérie semble avoir envahi la vallée du gave.

Manteaux, écharpes et bonnets ou bérets de circonstance, même à l'intérieur. Au vu de la température de la salle, on peut se demander quelle fut la consistance du discours lors de cette AG de Caisse Locale dont le quotidien du 15 mars a rendu compte avec photos à l'appui :

- Gel des salaires ?
 - Frilosité du marché ?
- Face à ses interlocuteurs, l'assistance restait de glace. Mains dans les poches, qu'attendait-elle ?
- Le réchauffement de la planète ?
 - Un feu de joie à l'annonce des bénéfices ?

En tout cas, dur métier que celui de Directeur Général, condamné à avaler les kilomètres et à finir ses dernières journées d'hiver avec la goutte au nez. ■

Dazibao

Bulletin d'information du syndicat SUD du Crédit Agricole

COMMENT ÇÀ EST POSSIBLE !?

Une bonne nouvelle est toujours bonne. Sinon, pour qualifier un élément qui survient de manière inopinée et imprévue mais qui va à l'encontre de nos « intérêts » on emploie le terme de pépin (comme : « merde, il m'est arrivé un drôle de pépin ! »).

Donc, ce mois de mars deux bonnes nouvelles se sont additionnées pour nous faire oublier la troisième que représente l'arrivée du Printemps.

La première s'est révélée sous la forme d'une prime (120 € pour la plupart d'entre nous) résultat des négociations nationales sur la valeur du point et censée nous faire oublier l'effritement de notre pouvoir d'achat.

La deuxième, c'est la participation de notre entreprise dans le coût de notre assurance complémentaire (Myriade) puisque celle-ci progresse de 4 € (20 € au lieu de 16) dans chaque contrat (célibataire, duo ou famille). Comment notre direction en est-elle arrivée là ? D'autant plus qu'interrogée directement sur le sujet par SUD, lors du CE du 14 décembre 2004, elle répondait : « *La contribution de la CR est déjà supérieure à la part prévue dans l'accord à savoir 0,65% de la masse salariale. Cet accord est en vigueur jusqu'en octobre 2005. Nous continuerons donc à l'appliquer.* » On ne va pas recommencer l'historique compliqué et sinueux qui a amené notre direction à revenir sur la fin de non-recevoir qu'elle nous opposait 3 mois plus tôt (plusieurs tracts traitant de la chose

ont été diffusés). Nous préférons insister sur la nature de cette action. Lorsque nous avons demandé à la direction d'augmenter sa participation à la complémentaire lors de ce Comité d'Entreprise de décembre 2004, nous avons mis en avant la compensation normale que cela représenterait au vue de l'exonération des cotisations sociales et de la défiscalisation des sommes versées au titre de l'Intéressement et de la Participation.

SUD a donc signé cet accord parce qu'il représente un plus pour les salariés mais sans être dupe du coût réel que cela représente pour la Caisse

Régionale.

En effet, même si ce n'est pas une contrepartie à la négociation, le CE a, en parallèle, abandonné la créance d'un million d'euros (550 000 € auxquels s'ajoutent une estimation des intérêts depuis 1983) que constituait le procès gagné par l'ex CE de l'ex Caisse Régionale du Lot & Garonne. Cet abandon représente tout de même une bonne dizaine d'années de versement des 4€ mensuels si toutefois nous restons 2200 salariés et si, d'ici là, une nouvelle fusion ne vient pas tout bousculer ! ■

